

Auxerre, le 30/07/2024

Direction de la santé publique  
Département prévention santé environnement

Affaire suivie par : Euphrasie ROUSSELAT  
Courriel : ars-bfc-dsp-se-89@ars.sante.fr

Secrétariat : 06.59.65.63.84

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Bourgogne-  
Franche-Comté

à

**Monsieur le Président de la Communauté de  
Communes de l'Auxerrois  
Direction Stratégie, Aménagement du territoire et  
Mobilités  
6 bis place Maréchal Leclerc  
BP 58  
89010 AUXERRE Cedex**

**Objet : VENOY – Modification et Révision Allégée du PLU  
Réfer: Votre transmission en date du 05/07/2024**

Comme suite à votre transmission citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les éléments d'observation dans le cadre de la procédure de la modification et la révision allégée du PLU de VENOY.

Au regard de l'enjeu « Eau souterraine », les modifications prévues n'auront aucun impact sur la ressource en eau, les secteurs concernés étant situés en dehors de périmètres de protection de captage.

Cependant, il est regrettable de voir des zones agricoles passer en zones constructibles et ainsi de favoriser l'imperméabilisation des sols.

Au plan sanitaire, je n'ai aucune remarque particulière à formuler sur ce projet.

**P/Le directeur général par délégation, la  
responsable de l'unité territoriale santé  
environnement,**



**Pascale CHARBOIS-BUFFAUT**

